

1. Application et opposabilité des conditions générales de vente GEMO PRO

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») sont applicables à toute commande d'article habillement (vêtements, chaussures, accessoires, maroquinerie et/ou produits d'entretiens) et/ou à toute commande de cartes cadeaux (les « **Produits** ») passée par une personne physique ou morale agissant à des fins professionnelles (le « **Client** ») auprès de la Société VETIR (le « **Vendeur** »).
- 1.2. Les CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le Vendeur, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.
- 1.3. Aucune commande de Produits ne pourra être effectuée sans création par le Vendeur d'un compte client GEMO spécifique au Client et acceptation préalable par ce dernier d'un devis relatif à sa commande. L'acceptation dudit devis emportera acceptation sans réserve des présentes CGV. Si le Client dispose déjà d'un compte client auprès du Vendeur à la date de parution des présentes CGV, la validation par ce dernier d'un nouveau devis matérialisera son acceptation des CGV en vigueur.
- 1.4. Le Vendeur aura la possibilité de vérifier ou de faire vérifier l'identité du Client afin de se prémunir contre le risque de fraude. En cas de doutes avérés sur l'identité du Client ou sur sa qualité de professionnel, le Vendeur pourra refuser la création d'un compte client et/ou la commande de Produits souhaitée par le Client, sans que celui-ci ne puisse réclamer quelque indemnité que ce soit.
- 1.5. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Vendeur, prévaloir sur les CGV. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Vendeur.
- 1.6. Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une des obligations contenues dans les présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite obligation.

2. Commandes

- 2.1. Une fois que le Client aura informé le Vendeur des Produits et quantités souhaitées d'un montant minimum de 800€ hors taxes (non-applicable aux cartes cadeaux), le Vendeur établira et lui transmettra par tout moyen de son choix un devis reprenant de ces éléments ainsi que le prix total de la commande voulue. Ce devis aura une durée de validité de trente (30) jours calendaires à compter de son émission, délai à l'issue duquel le Client ne pourra plus se prévaloir des éléments, notamment tarifaires, qui sont retranscrits sur le devis s'il n'a pas formalisé son ordre d'achat dans les conditions ci-dessous.
- 2.2. Pour les commandes relatives à des articles d'habillement, le Client devra formaliser son ordre d'achat auprès du Vendeur par l'acceptation formelle du devis susvisé via l'adresse « gemopro@gemopro.fr » ou main propre auprès du magasin GEMO où il aurait effectué sa commande. Dans ce dernier cas, le Client devra nécessairement remettre au magasin GEMO le devis initialement émis par le Vendeur, dûment daté, signé, et tamponné avec la mention « Bon pour accord ».
- 2.3. Pour les commandes relatives à des cartes cadeaux, le Client devra formaliser son ordre d'achat auprès du Vendeur sur le site <https://cartes-cadeaux.gemopro.fr/>. Pour ce faire, le Vendeur lui transmettra par tout moyen de son choix des identifiants et des codes d'accès personnels et confidentiels que le Client doit tenir secret et ne pas communiquer à des tiers. Le Client sera seul responsable (i) du maintien de la sécurité d'accès à son compte sur le site susvisé et (ii) de toutes les activités qui se produisent via ledit compte.
- 2.4. Pour les ordres transmis par téléphone, la responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée du fait d'erreurs (références, quantités, modalités de conditionnement et de livraison, etc.) résultant de l'utilisation de ce moyen de communication. Afin de se prémunir contre de telles erreurs, le Client devra confirmer le jour même par écrit au Vendeur les ordres initialement transmis par téléphone.
- 2.5. La vente ne sera parfaite qu'après acceptation expresse et écrite de l'ordre d'achat du Client par le Vendeur. Le silence du Vendeur dans les quinze (15) jours calendaires suivant la date d'émission de l'ordre d'achat du Client vaudra refus de ce dernier. Les commandes sont acceptées sous réserve des stocks disponibles et de la confirmation du crédit accordé au Client.
- 2.6. Dans le cas où une confirmation adressée par le Vendeur modifierait la date de livraison, le prix ou la quantité d'une commande sans l'accord du Client, celui-ci pourra annuler l'ordre concerné. Le Client devra faire connaître sa décision au Vendeur par courrier ou par email dans les huit (8) jours suivant la confirmation de l'ordre. Passé ce délai, l'ordre deviendra définitif et ne pourra plus être annulé.
- 2.7. Le Vendeur se réserve la possibilité d'apporter, sans aucun préavis, toute modification qu'il jugerait nécessaire pour améliorer la commande du Client. Dès lors que la modification ne concerne pas la date de livraison, le prix ou la quantité d'une commande, le Client ne pourra invoquer ces modifications pour annuler ladite commande.
- 2.8. Chaque ordre est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord préalable et écrit du Vendeur.

3. Service de personnalisation

- 3.1. Les articles d'habillement et les cartes cadeaux physiques commandés par le Client pourront faire l'objet d'une personnalisation. Pour ce faire, le Client transmettra par mail au Vendeur les visuels des éléments qu'il souhaite faire figurer sur ses Produits (les « **Visuels** »). A réception, le Vendeur lui adressera un devis complémentaire qui devra être validé préalablement à toute prestation de personnalisation.
- 3.2. Le Client est parfaitement informé que (i) toute annulation d'une prestation de personnalisation après validation d'un devis afférent à cette prestation entraînera la facturation d'un montant de 50 euros hors taxes pour frais de dossiers et que (ii) toute prestation de personnalisation devra nécessairement être réglée en totalité avant que la réalisation de ladite prestation ne puisse commencer.
- 3.3. Les Visuels devront être conformes à la réglementation en vigueur, ne pas porter atteinte à un tiers, à un droit de propriété intellectuelle, aux bonnes mœurs et ne pas être contraires à l'image de marque, à la réputation, aux valeurs éthiques et/ou aux intérêts du Vendeur. Compte tenu de ce qui précède, le Client garantit notamment être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle et autorisations nécessaires sur les Visuels transmis en vue de la personnalisation des Produits commandés.
- 3.4. Le Client reconnaît et accepte également sans réserve que :
 - Le Vendeur n'effectuera aucun contrôle quant à l'orthographe et/ou la grammaire des Visuels transmis ;
 - Le Vendeur pourra librement refuser une personnalisation qui ne respecterait pas les conditions visées à l'article 3.3. ci-avant ou qui aurait une connotation politique, religieuse ou syndicale, sans qu'un tel refus ne puisse ouvrir le droit à indemnisation ;
 - La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de violation des dispositions prévues à l'article 3.3. ci-avant, le Client s'engageant donc à indemniser le Vendeur de toutes les conséquences, notamment financières, qui résulteraient d'une action en justice ou d'une réclamation basée sur les Visuels apposés par le Vendeur sur les Produits du Client.
- 3.6. Sauf défaut de confection ou disposition légale contraire, le Client ne pourra en aucun cas réclamer la reprise, l'échange et/ou le remboursement des Produits dont il aurait demandé la personnalisation au Vendeur.

4. Prix – Modalités de règlement

- 4.1. Les prix payables par le Client seront ceux indiqués sur les devis du Vendeur en cours de validité à la date de passage de commande, après application d'éventuelles remises. Ils sont établis en euros (€), s'entendent hors taxes.
- 4.2. Les conditions de règlement applicables à la commande sont celles précisées sur le devis établi par le Vendeur. Sauf accord préalable et écrit du Vendeur, les Produits commandés par le Client devront nécessairement être payés avant expédition.

5. Impayés, incidents de paiement, risque financier

- 5.1. Tous les frais correspondants au non-paiement d'une commande à l'échéance convenue seront de plein droit à la charge du Client.
- 5.2. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard égaux à trois (3) fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Les intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement.
- 5.3. En cas de paiement partiel, de refus de paiement non justifié, de non-respect d'une échéance ou de risque d'insolvabilité du Client, le Vendeur pourra (i) exiger le paiement immédiat de la totalité des factures émises au nom du Client (ii) suspendre ou annuler les commandes du Client en cours de traitement et (iii) suspendre l'accès du Client à son compte client GEMO, sans que ces mesures puissent donner lieu à quelque indemnité que ce soit au profit du Client, et sans préjudice de toute autre voie d'action.

6. Expédition et livraison des Produits

- 6.1. Les cartes cadeaux GEMO dématérialisées seront adressées au Client par email à l'adresse qu'il aura renseignée lors de sa commande.
- 6.2. Les cartes cadeaux GEMO physiques seront envoyées au Client à l'adresse postale qu'il aura fournie lors de sa commande. Sauf accord préalable et écrit du Vendeur, les frais de livraison seront supportés en intégralité par le Client.
- 6.3. Tous les Produits personnalisés conformément aux dispositions de l'article 3 ci-avant seront expédiés par le Vendeur à l'adresse renseignée sur le compte client du Client, aux frais exclusifs de ce dernier.
- 6.4. Hors cartes cadeaux GEMO et Produits personnalisés, toutes les commandes effectuées par le Client seront par principe expédiées au point de vente succursaliste Gémopro le plus proche du siège social du Client. Sur demande écrite du Client, et après acceptation expresse du Vendeur, les Produits pourront toutefois être expédiés auprès d'un autre point de vente Gémopro ou au siège social du Client, étant précisé que les frais de livraison pouvant résulter d'une telle demande seront alors supportés en intégralité par le Client.
- 6.5. En cas de retrait des Produits en point de vente Gémopro, le Client réceptionnera les Produits à ses frais et par ses propres moyens. Le Vendeur pourra vérifier l'identité de la personne se présentant en magasin pour réceptionner les Produits au nom et pour le compte du Client. En cas de doute quant à l'identité de la personne représentant le Client en magasin, le Vendeur pourra refuser la remise des Produits et contacter le Client pour de plus amples vérifications. Tout retard de livraison ayant pour origine ces vérifications ne pourra en aucun cas justifier le versement d'une indemnité au profit du Client ou l'annulation de sa commande.
- 6.5. Dans le cas où, malgré les diligences raisonnables du Vendeur, les Produits commandés par le Client seraient livrés à une personne agissant frauduleusement en son nom et pour son compte, le Client supportera seul le préjudice, notamment financier, de l'opération litigieuse. Il devra donc régler au Vendeur le prix des Produits frauduleusement livrés et aura ensuite seul la charge d'engager toutes les poursuites qu'il jugerait nécessaires afin d'obtenir réparation du préjudice subi et/ou recouvrement des sommes versées au Vendeur.
- 6.6. Sur demande écrite du Client, le Vendeur peut organiser l'expédition des Produits à l'adresse de livraison communiquée par le Client par un transporteur de son choix. Dans ce cas, après acceptation du Client d'un devis complémentaire, les frais de livraison seront à la seule charge de ce dernier, étant précisé que les Produits voyageront alors aux risques et périls du Client.
- 6.7. En cas de modification dans les conditions d'expédition initialement convenues entre les parties à la demande du Client (adresse de livraison, date de livraison, etc.), le Vendeur ne pourra pas garantir le respect des délais et des prix initialement validés. Un nouveau devis sera alors édité par le Vendeur et devra être validé par le Client avant toute expédition.

7. Retard de livraison

- 7.1. La date de livraison est (i) celle figurant sur le devis, (ii) la date de livraison notifiée par le Vendeur et acceptée par le Client dans les conditions prévues à l'article 2 ci-avant ou (iii) toute autre date expressément convenue par les parties.
- 7.2. Le dépassement des délais de livraison ne peut en aucun cas donner lieu à dommages-intérêts, retenue ou résiliation de la commande concernée au profit du Client.
- 7.3. Sauf cas de force majeure, le Client ne peut annuler la commande concernée par un retard de livraison que s'il a préalablement mis le Vendeur en demeure par lettre recommandée d'avoir à s'exécuter. Le Vendeur dispose d'un délai de quinze (15) jours, après réception de la mise en demeure, pour expédier la commande. Passé ce délai, l'ordre sera annulé de plein droit.

Dans une telle hypothèse, le Client pourra obtenir la restitution de son acompte éventuel, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages-intérêts.

8. Réception de marchandises

- 8.1. Pour toute livraison hors magasin GEMO, le Client devra, dans les trois (3) jours qui suivent la réception des Produits, faire signifier par un acte extrajudiciaire au transporteur, ou adresser à celui-ci par LRAR, ses protestations ou ses réserves (avaries, manquants, etc.). Le Client devra, dans tous les cas, veiller à faire toutes les constatations nécessaires pour soutenir les protestations ou les réserves qu'il aura portées à la connaissance du transporteur.
- 8.2. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité des Produits devront être formulées au Vendeur par écrit dans les trois (3) jours suivant la réception des Produits. Le Client devra fournir toutes les preuves des vices ou anomalies relevés. Il devra laisser au Vendeur ou à son mandataire toutes facilités pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

9. Retour marchandises

- 9.1. Tout retour de Produits doit faire l'objet d'un accord formel entre le Vendeur et le Client via l'adresse « gemopro@gemopro.fr ». Tout Produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition du Client. Dans ce cas, le Client restera redevable des Produits concernés et ne pourra prétendre à aucun avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du Client.
- 9.2. Après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés, toute reprise acceptée par le Vendeur entraînera l'émission d'un avoir au profit du Client.
- 9.3. En cas de vices apparents ou de non-conformité des Produits livrés, dûment constatés par le Vendeur ou par son mandataire dans les conditions prévues à l'article 8.2, le Client pourra, au choix du Vendeur, obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des Produits, et à l'exclusion de toute indemnité.

10. Dispositions spécifiques aux cartes cadeaux GEMO

- 10.1. Les conditions d'utilisation des cartes cadeaux GEMO sont précisées sur le site <https://cartes-cadeaux.gemopro.fr/> et directement sur les cartes cadeaux.
- 10.2. Les cartes cadeaux GEMO sont valables dix-huit (18) mois à compter de la date de traitement de la commande par le Vendeur et peuvent être utilisées (i) dans tous les magasins GEMO de France métropolitaine et (ii) sur le site gemopro.fr, sur tous les articles y compris produits soldés (hors achat de cartes cadeaux en magasin).
- 10.3. Si le Client souhaite communiquer à ses collaborateurs, adhérents ou salariés l'existence des cartes cadeaux GEMO par le biais d'un site internet ou d'un catalogue, il s'engage à utiliser uniquement le logo commercial transmis par le Vendeur et, si nécessaire, le lien vers le site GEMO.FR ainsi que l'encart publicitaire « Offrez tout Gémopro dans une carte cadeau ». Aucun autre élément de communication que ceux listés de façon exhaustive ci-dessus ne pourra être utilisé par le Client sans accord expresse, préalable et écrit du Vendeur.

11. Réserve de propriété

- 11.1. Les Produits commandés par le Client demeurent la propriété du Vendeur jusqu'à complet paiement de leur prix, en principal et intérêts par le Client, étant toutefois précisé que la responsabilité sur l'assurance des Produits est transférée au Client dès la livraison desdits Produits. Le Client devra donc régler le montant de la marchandise en cas de disparition par voie accidentelle ou non.
- 11.2. En cas de défaut de paiement, le Vendeur pourra exercer un droit de revendication et de reprise des Produits livrés au Client en dédommagement des factures demeurées impayées. Les Produits encore en possession du Client seront présumés ceux encore impayés. En toute hypothèse, le Client donne d'ores et déjà l'autorisation au Vendeur de disposer des Produits ainsi récupérés.
- 11.3. En cas d'exercice du droit de revendication, le Client sera par ailleurs tenu de verser au Vendeur une somme correspondant à dix pour cent (10%) du prix des marchandises à titre d'indemnités et en réparation du préjudice subi par ce dernier.
- 11.4. Les éventuels paiements partiels intervenus couvriront en premier lieu, les dommages nés de la disparition, revente, de la dégradation ou de l'obsolescence des Produits. Seront ensuite imputés les frais de transport et de stockage entraînés par non-exécution des dispositions contractuelles de la vente.
- 11.5. Le Client ne doit pas accorder en gage, grever d'une charge ni hypothéquer, à titre de garantie ou d'une dette, les Produits qui sont la propriété du Vendeur. En cas de non-respect de cette clause, toutes les sommes dues par le Client au Vendeur deviendront immédiatement exigibles. De même, en cas de saisie opérée par des tiers sur les Produits en fraude des droits du Vendeur, le Client est tenu d'en informer immédiatement le Vendeur.

12. Propriété industrielle : marque, brevets et modèles

- 12.1. Les présentes ne confèrent au Client aucun droit de propriété ou d'exploitation sur les marques et logos déposés par le Vendeur ou exploités par ce dernier en vertu d'une licence.
- 12.2. Tout usage, par le Client, des éléments de propriété industrielle appartenant au Vendeur ou exploités par celui-ci en exécution d'une licence constituera un acte de contrefaçon toutes les fois qu'un tel usage n'aura pas fait l'objet d'un accord préalable expresse et écrit du Vendeur. A cet égard, et sauf accord expresse, préalable et écrit du Vendeur, le Client s'interdit notamment de revendre les Produits achetés auprès du Vendeur auprès de qui ce soit, et sur quel que support que ce soit.
13. Responsabilité sociale et environnementale, lutte contre la corruption
- 13.1. Le Client se déclare parfaitement informé du fait que le Vendeur, filiale du Groupe ERAM, accorde une importance particulière aux valeurs éthiques, sociales et environnementales dans la mise en place et la réalisation de ses activités. A ce titre, le Client s'engage notamment à respecter les termes de la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin II.
- 13.2. Le Vendeur a également mis en place une charte éthique, consultable via le lien ci-dessous : <https://www.groupe-eram.com/wp-content/uploads/2021/10/Groupe-ERAM-Charte-ethique.pdf>

- 13.3. Compte tenu de ce qui précède, le Client s'oblige à respecter et à faire respecter par toute personne physique ou morale intervenant en son nom et pour son compte les engagements RSE du Vendeur.
14. A ce titre, le Client s'engage notamment à se conformer et à imposer le respect, par ses collaborateurs (i) de la réglementation française, européenne et internationale relative aux droits de l'Homme et à la préservation de l'environnement, (ii) des lois, directives et réglementations anti-corruption en vigueur et à agir en conformité avec le droit de la concurrence.
15. Pour la bonne application du présent article, le Client s'engage également à transmettre au Vendeur toute information ou document permettant à ce dernier de vérifier la bonne application du présent article.
- 12.6. En cas de non-respect, par le Client ou par ses collaborateurs, des dispositions ci-dessus et/ou pouvant porter atteinte à l'image du Vendeur, ce dernier pourra résilier la ou les commandes du Client sans préavis ni indemnité. Dans une pareille hypothèse, le Client renonce à toute indemnisation du préjudice qu'il subirait du fait de cette résiliation.

14. Clause résolutoire

- 14.1. Toute commande du Client pourra être annulée à l'initiative du Vendeur par simple lettre, sans préavis, ni formalités supplémentaires, dans l'un quelconque des cas ci-après :
 - Cession, par le Client, de son fonds de commerce, de parts ou d'actions transférant le contrôle de sa société à un tiers,
 - Changement d'enseigne du Client,
 - Grève, incendie, mobilisation, accident d'outilage, interruption de transport, et, de façon générale, tout cas de force majeure,
 - Retard imprévisible ou livraison défectueuse de matières premières/fournitures ayant une influence sur les délais de fabrication,
 - Décès ou incapacité du Client,
 - Prise d'hypothèque conventionnelle ou judiciaire sur les biens immobiliers du Client ou inscription de nantissement conventionnel ou judiciaire sur son fonds de commerce,
 - Contrefaçon par le Client des éléments de propriété industrielle appartenant au Vendeur ou dont celui-ci est licencié.
- 14.2. Le préjudice éventuellement subi par le Client ou par ses successeurs du fait de l'annulation de la commande par le Vendeur dans l'un ou l'autre de ces cas ne pourra en aucun cas donner lieu à indemnisation ou à réparation.

15. Traitement de données personnelles

- 15.1. Le Client est informé que des informations personnelles concernant ses représentants ou collaborateurs sont susceptibles d'être collectées et traitées par le Vendeur lors de la création de son compte pro et/ou lors du traitement de sa commande de produits GEMO.
- 15.2. Le Client s'engage à ce que la collecte et le traitement des données personnelles, effectués dans le cadre d'une commande, soient conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables, et plus particulièrement à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016.
- 15.3. Le Vendeur rappelle notamment au Client que ses représentants et collaborateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition, d'effacement et d'oubli des données les concernant. Ceux-ci peuvent exercer ces droits en contactant le Vendeur par e-mail à dpo@gemopro.fr ou par courrier au Service Clients GÉMO, Route de Chaudron-en-Mauges, Saint-Pierre-Montlimart, 49111 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.
- 15.4. Les représentants et collaborateurs du Client disposent enfin du droit d'introduire une réclamation ou une demande d'information complémentaire auprès de la CNIL (plus d'informations sur www.cnil.fr) concernant le traitement de ses données personnelles.
- 15.5. Pour toute information supplémentaire concernant la protection des données à caractère personnel, le Vendeur renvoie les représentants et collaborateurs du Client vers l'onglet « Politique de protection des données personnelles », accessible sur la page internet GEMO PRO.

16. Droit applicable – Attribution de compétence

- 16.1. LE DROIT APPLICABLE SERA LE DROIT FRANÇAIS, A L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE LOI ET DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DE VIENNE DU 11 AVRIL 1980 SUR LA VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES.
- 16.2. AU CAS OU UN LITIGE VIENDRAIT A SURVENIR ENTRE LES PARTIES A PROPOS DE LA VALIDITE, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION, L'INEXECUTION, OU DES SUITES DU PRESENT CONTRAT, LES PARTIES CONVIENNENT DE TENTER DE RESOUDRE CELUI-CI DE FAÇON AMIABLE EN TOUTE CONFIDENTIALITE. L'ACHETEUR POURRA FAIRE APPEL AU MEDIATEUR INTERNE DU VENDEUR, EN ENVOYANT UN EMAIL A « MEDIATEUR@GEMO.FR », AFIN DE CHERCHER UNE SOLUTION A L'AMIABLE.
- 16.3. SI LE DESACCORD PERSISTE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUE LE LITIGE SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS COMPETENTES DE PARIS, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCES OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES EN REFERE OU PAR REQUETE.